

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174 N°6713 Vendredi 14 Octobre 2022 www.cmf.tn AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2 AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE SNMVT 3 DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR **DES NORMES IFRS** 10 **AVIS DES SOCIETES** EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS APE **BIAT SUBORDONNE 2022-2** 11 **EL AMEL DE MICROFINANCE 2022** 19 VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Les dites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations susindiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 octobre 2022.

		AVIS	DES SOCIETES		
ID	ICATEURS D'ACTIV	ITE TRIMESTRIELS			
		SOCIE	TE	···	
		3	social:		
		oublie ci-dessous ses indic	ateurs d'activité relatifs a	u x ^{ème} trimestre	
n (<u>licateurs :</u>				
	Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	Exercice comptable N-
C	justifications des exposé des faits leur incidence su justifications des	saillants ayant marqu r la situation financiè éventuels écarts par i	é l'activité de la soc re de la société et des apport aux prévision		de considérée
C	bases retenues po justifications des exposé des faits leur incidence su justifications des informations sur Si les indicateurs	estimations retenues saillants ayant marqu r la situation financiè éventuels écarts par r les risques encourus p	é l'activité de la soc re de la société et des rapport aux prévision par la société selon so et d'une vérification d	n de certains indicateurs iété au cours de la péric entreprises qu'elle cont s déjà publiées ; on secteur d'activité. le la part de professionn	ode considérée rôle ;

2022 - AC - 038

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-MONOPRIX initiée par la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS

Par décision n° 29 du 20 septembre 2022, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS, et visant les actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-MONOPRIX et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1- Identité de l'initiateur :

La société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Tunisia Retail Group Holding TRG SA se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse Tunisie valeurs, sis à l'Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS, détient 16 066 024 actions SNMVT, représentant 80,45% du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA, agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS vise l'acquisition de 3 903 348 actions SNMVT représentant 19,55% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

5- Prix de l'offre:

Le prix de l'offre est fixé à 5,500 dinars l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse Tunisie Valeurs pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SNMVT.

A- METHODOLOGIE

L'évaluation des actions SNMVT a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2021 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2022-2026. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- METHODES D'EVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la Market Value Added
- Méthode des comparables boursiers
- Méthode des multiples transactionnels

D- VALORISATION DU TITRE SNMVT:

Principales hypothèses de prévisions retenues

\(\text{Hypothèses d'exploitation} \)

- L'ouverture de nouveaux magasins procurant une surface de vente supplémentaire de 2500 m² en 2023 et de 2800 m² par an à partir de 2024 ;
- La rénovation de magasins portant sur 4409 m² en 2022, 2300 m² en 2023 et 2400 m² à partir de 2024 ;
- Une croissance annuelle moyenne des revenus de 5,7% sur la période 2021-2026 ;
- Un taux de marge commerciale moyen de 18,48% sur la période prévisionnelle ;
- Evolution annuelle de 5,9% des charges de personnel compte tenu de l'effet des nouvelles ouvertures et des augmentations salariales ;
- Des produits financiers de 4,8MDT en moyenne, provenant de la remontée des dividendes des filiales.

\(\rightarrow\) Hypothèses d'investissement et de financement

- Investissement totalisant près de 65MDT sur les cinq prochains exercices ;
- Mobilisation de crédits pour le financement du programme d'investissement totalisant 43MDT.

Analyse de la rentabilité et de la situation financière prévisionnelles :

- La croissance du chiffre d'affaires sera portée par deux principaux moteurs (1) une amélioration des ventes à périmètre constant grâce aux efforts commerciaux en vue d'augmenter la fréquentation et rehausser le mix produit et (2) une reprise de la stratégie d'expansion du réseau avec 10.900 m² de surface de vente supplémentaire;
- Cette stratégie permettra à la SNMVT de redresser sa marge commerciale qui atteindra 18,7% au terme de 2026 ;
- La montée en régime de l'activité accompagnée d'un meilleur contrôle des charges avec la mise en place des actions d'efficacité opérationnelle permettra à la SNMVT de doubler son EBITDA d'ici 5 ans ;
- Après quatre années déficitaires, l'année 2023 devrait marquer le retour aux bénéfices en marge de l'augmentation de l'EBITDA;
- Grâce à l'amélioration de sa capacité bénéficiaire, la SNMVT devrait connaître une amélioration considérable de sa trésorerie d'exploitation. Cette dernière sera mise à contribution dans le programme d'investissement de l'enseigne ;
- Dans le sillage du redressement des marges de la société, les rentabilités économique et financière seront en nette amélioration à partir de 2023.

Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)

Valeur Commentaire	
--------------------	--

Taux sans risque	9,56%	Correspond au taux actuariel des obligations de l'Etat à 10 ans échéance juillet 2032 provenant de la courbe des taux établie par Tunisie Clearing (07/09/2022)
Prime de risque	8,0%	La prime de risque retenue correspond à la médiane des primes de risque appliquées lors des introductions en Bourse ayant eu lieu sur les derrières années, majorée de 1% afin de refléter la conjoncture par laquelle passe le pays
Fonds propres au 31/12/2021	59 161	
Dette nette au 31/12/2021	60 750	
Gearing 103%		
Beta endetté	1,03	Une beta endettée de 1,03x qui a été calculé sur la base des cours historiques du titre SNMVT (152 observations).
Taux d'impôt	15%	
Coût des fonds propres	17,8%	
Coût brut de la dette	8,5%	
Coût de la dette net d'IS	7,25%	
WACC	12,47%	

> Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SNMVT :

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	95 744
MVA	86 597
Comparables	119 944
Multiples transactionnels	82 759

L'Initiateur propose un prix unitaire de 5,500 dinars l'action, soit une valorisation totale de 109 832mDT.

7- But de l'offre :

Depuis quelques années, le groupe SNMVT connait une dépréciation de ses performances financières et opérationnelles engendrées par le contexte socio-économique prévalant : prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix et dégradation du pourvoir d'achat.

Cette situation a été aggravée par la crise sanitaire de 2020 dont les implications ont continué sur les exercices subséquents.

Au regard de la baisse de la rentabilité et de la pression continue sur la trésorerie, les actionnaires agissant de concert envisagent de mener une profonde phase de transformation stratégique qui s'appuie sur un plan d'actions opérationnel.

Ce programme, qui s'étalera sur plusieurs mois, aura un impact sur la rentabilité prévisionnelle du groupe et la structure de son portefeuille d'actifs.

L'intérêt de réaliser une OPA, selon la procédure simplifiée, serait de permettre aux actionnaires agissant de concert de mener la restructuration du groupe tout en évitant la volatilité boursière et la pression du marché sur les résultats.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

> Politique industrielle :

Les actionnaires agissant de concert visent à accélérer la mise en place du programme de restructuration tracé pour le groupe SNMVT, et qui porte sur les principaux axes suivants :

- * Réorganiser le groupe SNMVT et se désengager de certains actifs immobiliers afin d'augmenter la rentabilité économique du groupe ;
- * Avancer sur de nombreux chantiers opérationnels et commerciaux identifiés afin de redresser les marges ;
- * Améliorer la gestion opérationnelle du groupe par la rationalisation des dépenses et une meilleure allocation des ressources du groupe.

> Politique financière :

Le désengagement de certains actifs immobiliers devrait permettre de mobiliser des fonds pour financer en partie le plan de développement du groupe.

Politique sociale :

Les actionnaires agissant de concert s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre agit de concert, entre autres, avec la société EXIS qui est l'actionnaire de référence de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **vendredi 23 septembre 2022** au **lundi 24 octobre 2022 inclus**. La cotation en bourse des actions SNMVT sera reprise à partir du **vendredi 23 septembre.**

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SNMVT, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **lundi 24 octobre 2022**.

B- DECLARATION DES RESULTATS:

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITES DE REGLEMENT-LIVRAISON:

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE:

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SNMVT, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :

1- Responsable de la note d'information :

M. Seifeddine BEN JEMIA: Directeur Général de « Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT- »

2- Renseignements relatifs à la société visée :

A-RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Dénomination de la société Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-

Siège social: 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine Riadh

Téléphone : 71 432 599

Fax: 71 434 750

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SNMVT est régie par le droit commun

Date de constitution: 16/08/1933

Durée: 99 ans

Nationalité: Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0001110K

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Le commerce de détail de toutes marchandises et de tout produit sans restriction ni réserve, particulièrement l'exploitation de tout fonds ou raison de commerce ou magasin dont la société deviendra propriétaire ou gérant de quelque manière que ce soit,
- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation ou la vente, la prise à bail ou la location de tous locaux, terrains ou immeubles ainsi que tous les biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société, toutes opérations immobilières sous la forme précitée ou sous forme des participations de caution, de garantie et d'opérations financières s'y rapportant.
- L'acquisition, l'obtention et l'exploitation ou la vente de toutes marques de fabrique et de tous procédés de fabrication ainsi que tout brevet d'invention ou licences se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à les favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports commandités, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autre.

b- Administration, direction et contrôle :

Conseil d'administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat (1)
M. Nabil CHETTAOUI	Président	Lui-même	2021-2023
M. Mohamed Ali MABROUK	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Mohsen ZRELLI	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Stéphane MAQUAIRE	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Elyes JOUINI	Membre	Lui-même	2021-2023
La Société Exis	Membre	M.Mohamed YOUSFI	2021-2023

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 22/05/2021

Direction :

M^r Seifeddine BEN JEMIA: Directeur Général de la SNMVT à partir du 1er juin 2020 pour une période de 3 ans. Cette nomination a été décidée par le Conseil d'Administration du 29/05/2020.

> Contrôle:

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z KPMG Tunisie représenté par Madame Kalthoum BOUGERRA, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	6, Rue du Riyal – Immeuble KPMG – Les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie Tél: +216 71 194 344 Fax: +216 71 194 320 E-mail: fmbz@kpmg.com	2022-2024 ⁽²⁾
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Walid BEN SALAH, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie Tél: +216 70 728 450 Fax: +216 70 728 405 E-mail: administration@finor.com.tn	2022-2024 ⁽²⁾

(2) AGO du 12/05/2022

c- Renseignements concernant le capital :

Le nombre total des droits de vote : 19 969 372
 Le nombre total des titres : 19 969 372

Le nombre d'actionnaires à la date du 22 août 2022 : 1684 actionnaires

> Structure du capital de la SNMVT au 22 août 2022 :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	16 066 024	32 132 048	80,45%	16 066 024	80,45%
TRG	10 000	20 000	0,05%	10 000	0,05%
EXIS	15 324 132	30 648 264	76,74%	15 324 132	76,74%
MONOGROS	377 617	755 234	1,89%	377 617	1,89%
IFICO	354 275	708 550	1,77%	354 275	1,77%
Autres	3 903 348	7 806 696	19,55%	3 903 348	19,55%
Total	19 969 372	39 938 744	100,00%	19 969 372	100,00%

d-Situation financière de la société:

- Etats financiers individuels de la société SNMVT arrêtés au 31 décembre 2021 : Cf Bulletin Officiel du CMF du CMF n°6599 du 06 mai 2022.

- Etats financiers consolidés du Groupe SNMVT arrêtés au 31 décembre 2021 : Cf Bulletin Officiel du CMF n°6599 du 06 mai 2022.

- Etats financiers intermédiaires de la société SNMVT arrêtés au 30 juin 2022 : Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6682 du jeudi 1^{er} septembre 2022.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis

-SNMVT-	
STONE HEART	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société de Développement Agricole et de Matières Transformées de Monoprix -MMT-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société Générale des Supermarchés Touta - SGS-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
MONOGROS	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société l'Immobilière de Monoprix - SIM-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Tunisian Shopping Spaces -TSS-	72 bis, rue des minéraux - 8603 Charguia 1 - Tunis

- Principes de consolidation appliqués : (Cf les notes n° 2, 3 et 4 aux états financiers consolidés)

2022 - AC - 037

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

2022 - AC - 010

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné « BIAT Subordonné 2022-2» de 100 000 000 DT susceptible d'être porté à 150 000 000 DT sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 MD sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 MD le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020 a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 14 Juin 2022, a décidé d'émettre au courant du dernier trimestre de l'exercice 2022, un emprunt obligataire subordonné, sans recoursà l'appel public à l'épargne, d'un montant de 100 MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-2» de 100 MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD, auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,50% et /ou TMM + 2,35%	Annuel constant par 1/5
В	5 ans in fine	9,75% et /ou TMM + 2,55%	In fine
С	7 ans dont 2 ans de grâce	9,85% et /ou TMM + 2,70%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
D	7 ans in fine	10,00% et /ou TMM + 2,80%	In fine
Е	10 ans dont 5 ans de grâce	TMM + 3,35%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 6 ^{ème} année
F	10 ans in fine	TMM + 3,45%	In fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ Montant : Le montant total du présent emprunt est fixé à 100 MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD, divisés en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «**BIAT Subordonné 2022-2**» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

➤ Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 17/10/2022 auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le 16/12/2022.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/12/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/01/2023 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «BIAT Subordonné 2022-2» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- ➤ Dénomination de l'emprunt : « BIAT Subordonné 2022-2»
- > Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ➤ Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

- ➤ Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- ➤ Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 16/12/2022, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au 16/12/2022, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

> Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe:

Taux annuel brut de 9,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans in fine :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,55% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe:

Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe:

Taux annuel brut de 9,85% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans in fine :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe:

Taux annuel brut de 10,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• Pour la catégorie E, d'une durée de 10 ans dont 5 ans de grâce :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

• Pour la catégorie F, d'une durée de 10 ans in fine :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,45% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

> Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la sixième année.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B, D et F feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le 16/12/2027 pour les catégories A et B, le 16/12/2029 pour les catégories C et D, et le 16/12/2032 pour les catégories E et F.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

> Paiement:

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 décembre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le 16/12/2023.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 16/12/2023 et le remboursement total en capital aura lieu le 16/12/2027.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le 16/12/2023 et le premier remboursement en capital aura lieu le 16/12/2025.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le 16/12/2023 et le remboursement total en capital aura lieu le 16/12/2029.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le 16/12/2023 et le premier remboursement en capital aura lieu le 16/12/2028.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le 16/12/2023 et le remboursement total en capital aura lieu le 16/12/2032.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

> Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 9,50% l'an pour la catégorie A, de 9,75% l'an pour la catégorie B, de 9,85% l'an pour la catégorie C et de 10,00% l'an pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle :(souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,533% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,883% pour la catégorie A, de 9,083% pour la catégorie B, de 9,233% pour la catégorie C, de 9,333% pour la catégorie D, de 9,883% pour la catégorie E et de 9,983% pour la catégorie F.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% pour la catégorie A, de 2,55% pour la catégorie B, de 2,70% pour la catégorie C, de 2,80% pour la catégorie D, de 3,35% pour la catégorie E et de 3,45% pour la catégorie F.

> Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

• Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 6 catégories :

- Catégorie A : 5 ans;
- Catégorie B : 5 ans in fine;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce;
- Catégorie D : 7 ans in fine;
- Catégorie E : 10 ans dont 5 ans de grâce;
- Catégorie F: 10 ans in fine.

• Durée de vie moyenne :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans;
- Catégorie B: 5 ans;
- Catégorie C : 5 ans;
- Catégorie D : 7 ans;
- Catégorie E : 8 ans;
- Catégorie F : 10 ans.

• Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,675 années;
- Catégorie B: 4,187 années;
- Catégorie C: 4,118 années;
- Catégorie D : 5,355 années.
- Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- ➤ Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

• Rang de créance :

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

> Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BIAT Subordonné 2022-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- ➤ Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.
- > Tribunaux compétents en cas de litige: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- ➤ Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

> Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

• Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2 – AS – 1155
2 – AS – 1155
?-AS-1155
- AS - 1155
-AS – 1155
- AS - 1155
- AS - 1155

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EL AMEL MICROFINANCE

Société Anonyme au capital de 7.5 Millions Dinars Tunisien

Siège: Angle Avenue de France/Rue de Belgique, Ben Arous

Identifiant Unique: 1592121G

Objet social: l'octroi de microcrédits ainsi que toutes les activités autorisées conformément au décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

Emission d'un Emprunt Obligataire Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne « El Amel de Microfinance 2022» de 4000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 6000 000 Dinars Prix d'émission : 100 DT

Taux d'intérêt brut : 11% brut l'an et/ou TMM+4%

1 - Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « El Amel de Microfinance SA » réunie le 03 juin 2020, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 15 millions de dinars en une ou plusieurs tranches, et ce sur une période de 5 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les tranches, les modalités et les conditions de chacune des tranches à émettre.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société « El Amel de Microfinance SA », s'est réuni le 06 octobre 2022 et a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire pour un montant de 4 millions de dinars susceptible d'être porté à 6 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne en une seule catégorie, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11% Brut l'an et/ou TMM+4%	Par un cinquième à partir de la fin de la première année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 4 millions de dinars susceptible d'être porté à 6 millions de dinars divisé en 40 000 obligations susceptibles d'être portées à 60 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « El Amel de Microfinance 2022 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 13 octobre 2022 directement auprès de la société émettrice El Amel de Microfinance SA et seront clôturés au plus tard le 20 octobre 2022.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 60 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 4 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20 octobre 2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

❖ But de l'émission

La société **El Amel Microfinance SA** a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre du renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de répondre au plan de développement de son activité et l'élargissement de son réseau d'agences.

- 3 Caractéristiques des titres émis
- ❖ Dénomination de l'emprunt : « El Amel de Microfinance 2022 »
- * Nature des titres : Titres de créance
- ❖ Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.
- ❖ Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société émettrice.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- * Catégorie des titres : Ordinaires
- ❖ Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- ❖ Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2022**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le 20 octobre 2022

- ❖ Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- ❖ Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à une durée unique de 5 ans et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :
 - ✓ <u>un taux annuel brut fixe de 11% l'an</u>, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ✓ <u>un taux annuel brut variable de TMM+4% l'an</u>, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 400 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

❖ Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement par cinquième du capital.

L'emprunt sera remboursé en totalité 20 octobre 2027.

- **❖ Prix de remboursement :** Le remboursement du capital se fera annuellement par un cinquième de la valeur nominal par obligation. □
- ❖ Paiement : Le paiement des intérêts sera effectué annuellement le 20 octobre de chaque année auprès de la société émettrice.

Le premier remboursement en capital et en intérêt aura lieu le 20 octobre 2023.

❖ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 11% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

❖ Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,533% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,533%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 4% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

❖ Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

✓ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne du présent emprunt est de 3 ans.

✓ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,632 années.

*** MODE DE PLACEMENT :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

CESSIBILITE DES OBLIGATIONS :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

GARANTIE:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

*** DOMICILIATION DE L'EMPRUNT :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « El Amel de Microfinance 2022» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société émettrice.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

*** FISCALITE DES TITRES**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

*** TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGE**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis.

❖ RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2022 – AS – 1152

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
		DE CAPITALISATION			
d manage are a second		TAIRES DE CAPITALISATION	101.001	100 151	100.10
1 TUNIS IE S ICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	108,471	108,48
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	149,605	149,63
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	124,973	124,49
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	134,723	134,74
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	130,016	130,03
6 FIDELITY SICAV PLUS	MACSA	27/09/18	124,360	130,664	130,68
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	124,812	124,83
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,247	50,2
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,367	36,3
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	123,823	123,8
11 BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	109,210	109,2
		E CAPITALISATION - VL QUOTI			
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,239	19,2
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	133,248	133,2
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,251	1,2
15 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	130,354	130,3
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,644	12,6
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	184,318	184,3
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,512	12,5
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	104,815	104,8
20 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	A TTIJA RI GESTION	23/08/21	102,185	107,374	107,3
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	15,028	15,0
		CAPITALISATION - VL HEBDON			
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,041	2,0
	SICAV MIX	TES DE CAPITALISATION			
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,889	67,8
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	142,646	142,7
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	110,683	110,6
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	116,116	116,1
	FCP MIXTES DE CA	PITALISATION - VL QUOTIDIE	NNE		
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	152,325	152,3
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	571,488	571,6
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	149,306	149,0
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	191,270	191,4
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	105,696	105,5
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	136,666	136,8
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	175,456	175,3
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	156,261	156,1
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	24,055	24,0
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	98,034	98,1
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,022	1,0
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,027	1,0
	FCP MIXTES DE CAF	PITALISATION - VL HEBDOMAD	AIRE		
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 367,477	2 368,4
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	152,434	149,6
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	245,391	239,4
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,073	3,0
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,767	2,7
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,154	63,2
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,374	1,3
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,288	1,2
47 FCP HAYEIT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,288	1,2
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidati
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidati
50 FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidati
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MACSA	19/05/17	12,972	15,077	14,6
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,502	11,2
53 FCP ILBOURSA CEA	MACSA	21/06/21	11,433	14,693	14,3
	SICAV ACT	TIONS DE CAPITALISATION			
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	96,064	96,0
	FCP ACTIONS DE	CAPITALISATION - VL HEBDO	MADAIRE		
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,302	1,2

		OPCVM	M DE DISTRIBU	ΓΙΟΝ				
	Discordant .			Derni	er dividende	X7 31/12/2021	VL antérieure	B 0 17
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2021	VL anterieure	Dernière VL
			CAV OBLIGATAIRES	7	ı	1		
$\overline{}$	SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV	AFC	01/11/00		3,958	109,644	109,440	109,454
-	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/04/00		4,491 5,419	101,621 107,869	100,755 107,000	100,769 107,017
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		5,257	105,079	104,448	104,464
\vdash	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	106,086	106,104
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	109,490	109,509
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	105,739	105,758
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	102,887	102,905
64	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,260	101,260
-	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	106,593	106,609
	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,328	108,347
_	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MACSA	20/05/02		3,823	106,026	105,945	105,962
	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE SBT	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	104,690	104,702
	SICAV RENDEMENT	BH INVEST	02/11/92		4,879	105,388	104,887	104,903
$\overline{}$	SICAV BH OBLIGATAIRE MAXULA INVESTISSEMENT SICAV		10/11/97	23/05/22 23/05/22	5,198 3,010	104,146 106,957	103,405	103,423 106,891
$\overline{}$	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV SICAV L'ÉPARGNANT	SMART ASSET MANAGEMENT STB FINANCE	05/06/08 20/02/97	16/05/22	5,335	106,957	106,883 103,889	106,891
\vdash	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	5,335 4,534	102,939	102,196	103,906
	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05		4,334	107,582	107,189	107,203
-	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93		4,003	103,256	102,782	102,797
		FCP OBLIG	ATAIRES - VL QUOT				. , .=	. ,
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	111,052	111,067
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	105,459	105,478
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	109,175	109,192
			TAIRE - VL HEBDO					
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18 SICAV MIXTES	27/05/22	6,471	111,053	109,935	110,105
L		Line	T	45050			£ 000	
	ARABIA SICAV SICAV BNA	AFC BNA CAPITAUX	15/08/94 14/04/00	17/05/22 18/05/22	1,092	66,230 99,498	65,090	65,111
$\overline{}$	SICAV BNA SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99		1,858 0,711	18,119	110,248 17,945	109,846 17,954
	SICAV SECURITI SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00		14,327	289,132	310,151	310,238
$\overline{}$	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06		50,748	2 272,799	2 203,990	2 203,524
$\overline{}$	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,800	70,821
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,929	55,943
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99		0,761	106,784	108,487	108,495
			XTES - VL QUOTIDII					
-	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,517	11,528
\vdash	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,784	15,743
	ATTIJARI FCP CEA ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION ATTIJARI GESTION	30/06/09 01/11/11	30/05/22 30/05/22	0,431 0,482	15,964 14,003	17,474 15,135	17,475 15,131
_	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
-	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	107,639	107,645
-	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	89,130	89,071
	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	93,597	93,541
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	105,155	105,284
	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	102,899	102,884
	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	11,124	11,104
$\overline{}$	FCP BH CEA	BHINVEST	18/12/17		3,856	99,459	104,299	104,298
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07 TES - VL HEBDOMA		4,534	153,044	154,452	154,259
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		2,183	103,493	106,467	105,425
-	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		2,183	118,376	122,231	122,332
$\overline{}$	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,963	119,753	134,402	134,283
	MAC CROISSANCE FCP	MACSA	15/11/05		1,253	186,219	201,237	197,532
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05		2,831	172,970	184,726	182,599
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MACSA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	179,260	177,177
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MACSA	20/07/09		0,190	22,411	25,016	24,247
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10		-	141,096	153,291	152,662
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10		0,583	157,511	160,526	160,587
$\overline{}$	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	TUNISIE VA LEURS ASSET MANA GEMENT CGF	14/12/15 29/07/16		158,585	5 414,197	5 146,819	5 199,216
	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	29/07/16 04/07/17		99,012 2,809	En liquidation 89,960	En liquidation 96,969	En liquidation 96,444
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18		104,782	4 559,325	4 888,378	4 799,900
	FCP CEA BANQUE DE TUNIS IE	SBT	11/02/19		0,321	10,240	10,893	10,751
$\overline{}$	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		6,655	168,487	172,240	171,334
-	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16		322,056	10 967,515	11 582,537	11 420,296
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		-	-	10 283,374	10 259,713
110	ECB INNOVATION	STB FINANCE	TIONS - VL QUOTIDI		2.000	ا - : ء . د د		
118	FCP INNOVATION	SIBTRANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	127,256	127,137

^{*} FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF M. Salah ESSAYEL

^{**} FCP en liquidation anticipée *** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

^{****} La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charquia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

	Т	1
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2 BP 2035, Tunis.	, 31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi — Centre Urbain Nord — 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
and a special data of the second seco		

68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK- II SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	Berges du Lac- 3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079	71 861 861
5. Arije El Médina	Sfax - Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-	
6. Assurances BIAT	Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires	70 026 000
Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises	foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis - 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El	
- BFPME-	Menzah IV- Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	-1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk 4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	75 642 628 78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
, <u>y</u> · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana	
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

	Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053	
98.UIB Assurances	Tunis-	
	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,	
99.Zitouna Takaful	1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12		OBLIGATAIRE		SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE		CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-
13	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	OBLIGATAIRE MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	FINANCE -CGF- COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis 17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION		Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
43	TO ROUNCE	WIXIL			Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION		Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION		Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

		I			
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
- 55	TOT VALED TO IMPATES	IMIZE	0/11 11/1E/0/11/01V	IN TO TO EMELLET	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez,
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
	FCP WAFA OBLIGATAIRE			LA TUNISO-SEOUDIENNE	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
67	CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION		Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA FINANCE ET	1053 Tunis
				INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA -	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINACORP-	du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
				MENA CAPITAL	Le Grand Boulevard du Lac- Les
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP- MENA CAPITAL	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	=	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP-	Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF- UNITED GULF FINANCIAL	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION		74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

-			1		1	
	117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
	118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie
 (4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire	
1 FCC BIAT CREDIMMO 1		TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis	
2	ZTEUL BIATUREDIMIMUZ TUDNISIE HTRISATION T		Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis	

	LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE		
		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

			Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1 er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.